



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 7 octobre 2021**

**RAPPORT N° 26/2021
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la
trésorerie communale pour la législature 2021 - 2026**

Rapport No 26/2021 au Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le

PREAVIS No 26/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021 - 2026

Préavis 26/2021 porté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2021.

Présences

| | |
|-----|------------------------------------|
| MM. | BAUD Francis |
| | BERTSCHY Patrick |
| Mme | CARRUZZO EVEQUOZ Emmanuelle |
| MM. | CHIFFELLE Pierre |
| | GHORAYEB Olivier |
| | GONTHIER Alain |
| | HERMINJARD Philippe |
| | LAVANCHY Laurent, président |
| | MATTHYS Vincent |
| | MARINELLI Victor |
| | SCHOBINGER Bastien |
| | STÜBI Antoine |
| | TRUFFER Fabien |

Excuses

| | |
|-----|-------------------------|
| Mme | MARGGI Claire |
| M. | RIZZELLO Martino |

Assistent à la séance

| | |
|-----|--|
| MM. | LUCCARINI Yvan, syndic |
| | DEBONNEVILLE Alain, chef de service |

1. Présentation par la municipalité

Chaque début de législature, la municipalité doit demander au conseil communal l'autorisation de pouvoir placer les fonds momentanément disponibles en argent dans d'autres banques que la BCV.

En octobre 2016, le conseil communal avait pris la décision d'autoriser la municipalité à placer ces fonds dans trois autres banques, à savoir la Caisse d'épargne Riviera, la banque Raiffeisen et PostFinance.

La municipalité demande donc au conseil communal de renouveler son autorisation pour les mêmes établissements que lors de la dernière législature.

2. Discussion

La question est posée de l'ajout éventuel d'une nouvelle banque ?

M. Luccarini répond que cette possibilité n'est pas envisageable : avec les intérêts négatifs, si nous ne sommes pas déjà clients de la banque, il y aura des frais

immédiats. Pour les établissements dont nous sommes partenaires, il y a des intérêts négatifs dès 5 millions placés.

3. Vote

La commission approuve cette autorisation à l'unanimité.

4. Conclusion

En conclusion, Madame la présidente, cher-es collègues, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- Vu le préavis N° 26/2021 du 23 août 2021, concernant l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021 – 2026
- Vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021 – 2026 auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, de la Banque Raiffeisen, de la Caisse d'épargne Riviera, de PostFinance ainsi qu'auprès de collectivités publiques suisses.

Pour la commission des finances :



Laurent Lavanchy

Vevey, le 20 septembre 2021